



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CPAS de Tournai a le feu vert pour la construction de la nouvelle maison de repos et de soins « Le Moulin à Cailloux »

10 novembre 2023

Le Service public de Wallonie a accepté la demande de permis unique que le CPAS de Tournai avait introduite pour la démolition et la reconstruction de la maison de repos et de soins « Le Moulin à Cailloux », sise rue des Brasseurs à Tournai. Il a fait état de sa décision dans un courrier envoyé le jeudi 9 novembre.

Début du chantier en mai 2025

C'est une bonne nouvelle pour la direction, le personnel et les résidents de la maison de repos et de soins qui travaillent dans un bâtiment qui date de 1976. « Le Moulin à Cailloux » est agréé, pour rappel, pour 153 lits dont 72 MRS et 3 courts-séjours.

Les prochaines grandes étapes sont le lancement de la procédure de marché public en avril 2024 et la désignation des entreprises en septembre 2024. Le début des travaux est prévu au plus tôt en mai 2025. Le chantier de la nouvelle construction devrait se terminer en mai 2028.

Le coût total des travaux est estimé à 25 millions, dont 6,7 millions de subvention. C'est le bureau d'études IGRETEC qui a été désigné pour les plans de la nouvelle maison de repos et de soins.

Un dossier de plus de 15 ans

Le dossier « Le Moulin à Cailloux » remonte au début des années 2000. Le 27 août 2015, le Conseil de l'Action sociale décidait de reconditionner l'infrastructure existante. Un premier permis d'urbanisme avait été octroyé le 12 décembre 2018, mais en 2019, l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) informait le CPAS que le permis ne correspondait pas entièrement aux nouvelles normes exigées par la Wallonie pour les maisons de repos et de soins en matière de conditions d'hébergement.

Le 18 juillet 2019, le Conseil de l'Action sociale décidait, dès lors, de reconstruire un nouveau bâtiment plutôt que de rénover et d'étendre celui existant. Le 14 novembre 2021, l'AViQ donnait son accord sur l'avant-projet. Le CPAS recevait du Gouvernement wallon la confirmation de la subvention.

Une nouvelle demande de permis d'urbanisme a été introduite le 10 mars 2021, mais elle a fait l'objet d'un recours le 21 avril 2022 de la part d'un riverain qui contestait la création d'une nouvelle voirie. Après modifications, la demande a finalement été acceptée officiellement par le SPW ce 9 novembre.

« Heureuse pour le personnel »

La Présidente du CPAS de Tournai a annoncé directement la bonne nouvelle au personnel de la maison de repos et de soins. *« Je suis très heureuse pour le personnel et les résidents »,* se réjouit Laetitia Liénard. *« Nous avons perdu plus d'un an pour l'obtention du permis unique, ce que je regrette. Maintenant il s'agit d'aller de l'avant et de faire en sorte que tout se déroule dans les délais prévus ».*